



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

Mairie
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 11
Contre : -
Abstentions : 1

Date Convocation : 06/11/2024
Date d'affichage de la convocation : 06/11/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 12/11/2024

Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le 19 NOV. 2024



ID : 033-213301435-20241112-2024_066-DE

Délibération n° 2024-066
Mardi 12 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze du mois de novembre à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le six novembre deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF
Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Absent(s) excusé(s) :

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Monsieur Cyril CHERIGNY

DELIBERATION PORTANT PLAN D'ACTION POUR LA REALISATION D'ITINERAIRES CYCLABLES SUITE A L'ETUDE FINANCEE PAR L'ADEME - AVELO II

Vu le Schéma Directeur Cyclable de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais,
Vu l'appel à projets AVELO-2,
Vu la délibération n°2021-55 du 08 juin 2021 portant candidature à l'appel à projets AVELO-2,
Vu l'arrêté d'attribution de subvention de l'ADEME en date du 01 mars 2022,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Le Ministère de la Transition Ecologique et solidaire et l'ADEME (Agence de la transition écologique) ont lancé en mars 2021 le programme CEE AVELO 2 pour accompagner plus de 400 territoires peu ou moyennement denses dans la définition et la mise en œuvre de leur politique cyclable.

Ce programme se décomposait en trois axes :

- Axe 1 – Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études
- Axe 2 – Soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires
- Axe 3 – Soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire.

Le projet de la commune s'inscrivant dans le cadre des travaux et du Schéma Directeur Cyclable de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais, il a été choisi de candidater auprès de l'ADEME au titre de l'axe n°1 pour deux itinéraires cyclables.

L'objectif de la commune étant de lancer la réalisation d'une mission maîtrise d'œuvre pré-opérationnelle qui consistera à étudier les différentes solutions techniques envisageables pour les deux itinéraires complexes identifiés dans le cadre de la demande de financement AVELO II, à savoir :

- Axe Ouest/Est de la Gare de Cubzac Les Ponts à l'étang de Meillac
- Axe Port de Cubzac les Ponts/Pont Eiffel (voie cyclable V80)

Les deux itinéraires ciblés permettent de répondre aux enjeux d'aménagement d'un maillage de desserte autour des établissements scolaires et de faciliter les circulations du quotidien dans le centre bourg ainsi que le renforcement de la pratique cyclable de loisir.

L'étude pré-opérationnelle de ce projet s'étant achevée en juin 2024, la commune a pu recueillir le rapport final de l'étude avec plusieurs propositions de scénarios envisageables.

Au vu du rapport fourni par le bureau d'études, la commune a retenu 3 scénarios représentant un montant total prévisionnel de : 1 079 000,00 € répartis comme suit :

➤ **TRANCHE 1 (itinéraire hors périmètre AVELO II)**

Itinéraire 1 = RD1010 tronçon communal : 656 100 € dont 45 500 € de maîtrise d'œuvre

➤ **TRANCHE 2 (itinéraires dans périmètre AVELO II)**

Itinéraire 2 = Rue de la Gare / Rue de l'église : 350 000 € dont 25 000 € de maîtrise d'œuvre

Itinéraire 3 = Rue du Port : 73 800 € dont 5 000 € de maîtrise d'œuvre

Conformément au rapport final fourni par le bureau d'études, il conviendra de rajouter à l'estimatif donné, les études suivantes sur les itinéraires cyclables :

- Relevés topographiques
- Etudes géotechniques
- Diagnostic amiante
- Investigations et recollement réseaux
- Etude de maîtrise d'œuvre Avant-Projet

TRANCHE 1			TRANCHE 2			
2025	2026	2027	2026	2027	2028	2029
Maîtrise d'œuvre avec rendu des études nécessaires énumérées ci-dessus	Aménagement carrefour avec la RD1010	Aménagement Carrefour RD1010-Cimetière	Aménagements Rue de la Gare / Rue de l'église	Aménagements Proche Gare	Aménagement Cimetière-Meillac	Aménagement Rue du Port

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, la majorité :

- **RECONNAIT** sa volonté d'aménager progressivement les routes pour faciliter la mobilité douce et la circulation des vélos sur son territoire,
- **RECONNAIT** le besoin de prolonger par des aménagements adaptés, les voies vertes V80 et V91 dans leur traversée de Cubzac les Ponts,
- **DECIDE** d'utiliser les résultats de l'étude comme schéma directeur des aménagements cyclables qui sera déployé sur la commune et plus particulièrement des aménagements autour de la gare de Cubzac les Ponts d'ici l'année 2029.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE